mis à disposition gratuite d'un composteur individuel pour les foyers du Pays de La Gacilly

Obc

Auteur :

Parc d'Activités de Tirpen - la Paviotaie
Cs 80055
56140 Malestroit
Voir le site internet
Floriane Danet
animenvi@cc-payslagacilly.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

La Communauté de Communes du Pays de La Gacilly-10 855 habitants- 9 communes - s'est inscrite dans un programme Local de Prévention des déchets en 2011.

Les déchets organiques forment l'un des premiers gisements d'évitement des déchets et peuvent être détournés des OMr grace au compostage.

Le Pays de la Gacilly est un territoire principalement rural, avec une majorité de foyers avec jardin. C'est pourquoi la Communauté de communes met gratuitement à la disposition de chaque foyer qui le souhaite : un composteur individuel de 350L, un seau pour les déchets de cuisine, son autocollant, ainsi qu'un guide sur le compostage, en vue de diminuer significativement le tonnage des OMr . Cette opération a débuté en 2007, la distribution et le suivi étant assuré par le personnel de l'accueil de la communauté de communes, par l'intermédiaire d'un registre.

Depuis l'année de lancement de l'opération ; aucune communication particulière à été mis en œuvre. Afin de relancer la distribution de composteurs, une campagne de communication a été mise en place (affiches, presse, bulletin municipaux, dépliant spécial déchets, etc) et ce à partir de 2011.

De plus, afin d'évaluer correctement l'impact de notre action, une enquête n'avait été mis en place afin de déterminer si les foyers compostaient déjà leurs biodéchets (questionnaire à remplir lors de la distribution).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

40% des foyers ayant fait l'acquisition d'un composteur auprès de la Communauté de communes de La Gacilly.

Résultats quantitatifs

Année 0 (avant campagne de communication):

-->1552 foyers avec composteur soit 30, 70% (chiffres novembre 2011)

Année 1 (communication par voie d'affichage) :

-->1602 foyers avec composteur soit 31,70% (chiffres juillet 2012)

Année 2 (communication par bulletins municipaux et dépliant spacial déchets) :

-->1886 foyers avec composteur soit 37% (chiffres juillet 2013)

Résultats qualitatifs

sur 171 foyers enquêtés lors de la distribution, 96 d'entre eux (soit 56%) ne compostaient pas avant de faire l'acquisition du composteur.

MISE EN OEUVRE

Planning

Etat des lieux du nombre de composteurs distribués tous les 1er juillet

Etat des lieux du nombre de composteurs restants tous les trois mois

Commande de composteurs-bioseaux-autocollants-guides quand cela est nécessaire

Campagne de communication via les bulletins municipaux, presse, le dépliant spécial déchets, affiches dans les mairies et médiathèques, stands d'animations lors du marché de la gacilly....

Enregistrement dans notre base de données lors de la distribution du composteur

Moyens humains

Chargée de prévention (suivi et analyse des enquêtes)

Agent d'accueil (distribution, enregistrement des foyers avec composteur dans notre base de données SEGILOG)

Directrice des Services Techniques (gestion du budget et des commandes)

Moyens financiers

6600 € par lot de 150 composteurs-bioseaux-autocollant-guides

Année 2 : 13 200 € (2 lots commandés, succès de l'opération grace à la relance de la communication)

Moyens techniques

300 composteurs, 300 bioseaux, 300 guides, 300 autocollants

Outils de communication existants: presse, affiche, bulletins municipaux, dépliant spécial "déchets"...

Partenaires mobilisés

Notre prestataire QUADRIA

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Au niveau de toutes Communautés de communes ou syndicats mixtes.

Difficultés rencontrées

La gratuité du composteur: permet d'initier un plus grand nombre à la pratique du compostage.

Recommandations éventuelles

il faut faire attention à la qualité du composteur: notre 1er modèle était de mauvaise qualité selon les retours et l'enquête réalisée en 2010. Nous avons changé de modéle pour un plus petit mais plus résistant et ayant de bons retours d'après le Conseil Général du Morbihan.

Il est aussi important de faire signer une charte d'engagement:

La Communauté de communes s'engage à mettre gratuitement un composteur à disposition du foyer et peut être amenée à vérifer si les conditions de la charte sont respectées.

Le foyer s'engage à utiliser le composteur à l'adresse indiquée sur la charte (qui doit être impérativement sur le territoire), le matériel fourni ne peut être revendu ou donné, il reste de la propriété de la Communauté de communes.

Un seul composteur par foyer! D'où l'importance de tenir un registre avec nom prénom et adresse et numéro de téléphone obligatoire. Cela permet de vérifier avant la distribution si le foyer a déjà fait l'acquisition d'un composteur auprès de nos services

---

Mots clés

CONTENEUR | MENAGE | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Patrick EVEN
patrick.even@ademe.fr
Direction régionale Grand Est